



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : 30.09.2016
Date d'affichage du compte-rendu : 11.10.2016
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 18.

Le dix Octobre deux mille seize, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint, M. Arthur JONES, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAULT, Mme Dominique COIRIER, Mme Sylvie COUTEAU, Mme Séverine BERLAND, Mme Stéphanie ROBERT, Mme Ginette HAYE, Mme Annie GONNORD, M. Patrick PETIT et Mme Peggy AUGUSTIN.

ETAIENT ABSENTS : Mme Jacqueline LORET, M. Guillaume GENDRAUX qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Ginette HAYE et à M. Fabrice MICHELET ainsi que M. Stéphane VASLIN excusé non représenté.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie MAGNAIN.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Après adoption du compte-rendu de la séance du 12 septembre 2016, le Conseil Municipal délibère comme suit :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la modification budgétaire du Budget Principal de la commune pour solder les écritures de dissolution du budget annexe « Commerce Gontier ».

Imputation des acomptes versés (opération réelle budgétaire):

Débit 1676 (chapitre 16) Crédit 775 (chapitre 77) : 125 066,69€.

Sortie d'actif (opération d'ordre budgétaire):

Débit 675 (chapitre 042) Crédit 2132 (chapitre 040) : 138 846,76€ .

Débit 192 (Chapitre 040) Crédit 776 (chapitre 042) : 13 780,07€.

ADHESION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT « DEUX-SEVRES NUMERIQUE »

En Juillet 2012, le Département des Deux-Sèvres a élaboré le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) qui décrit l'articulation entre initiative publique et privée en Deux-Sèvres en termes de développement des réseaux à très haut débit fixe (fibre jusqu'à l'habitant) sur le territoire.

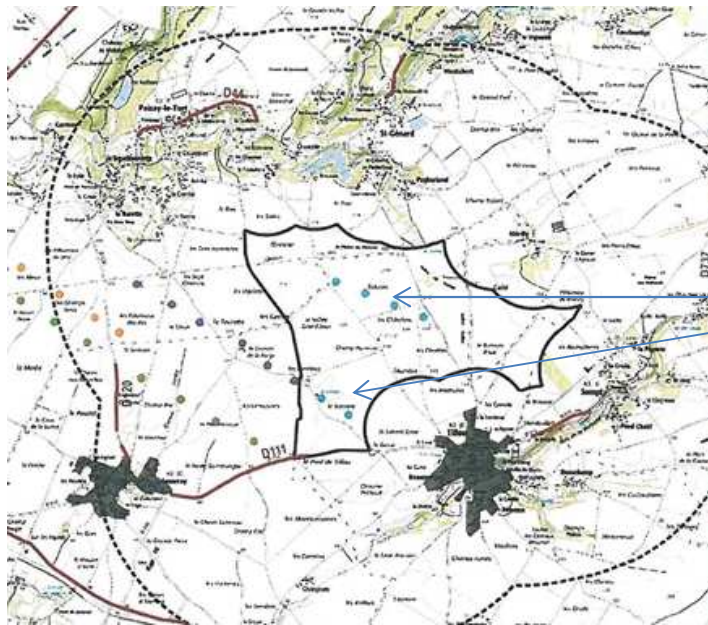
Par arrêté préfectoral, les Communautés de Communes sont désormais toutes dotées de la compétence « communications électroniques » prévue à l'article L.1425-1 du CGCT. Elles peuvent devenir membres du SMO Syndicat Mixte Ouvert « Deux-Sèvres Numérique » et lui transférer leur compétence.

A ce stade de la procédure, les Conseils Municipaux sont invités à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la Communauté de Communes à adhérer au Syndicat Mixte Ouvert « Deux-Sèvres Numérique » qui sera chargé de mettre en œuvre le SDTAN dans le cadre du service public des communications électroniques.

ENQUETE PUBLIQUE PARC EOLIEN DE TILLOU

Le projet d'implantation d'un parc éolien à TILLOU, figurant dans l'ex-ZDE de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou, soumis à enquête publique du 12 septembre au 14 octobre 2016 est présenté pour avis aux élus.



Projet d'installation de 6 éoliennes à Tillou

Quelques données :

- Promoteur : Cie Nationale du Rhône
- Exploitant : Energie TEAM
- 6 éoliennes (hauteur : 160 m)
- Puissance par machine : 2,35 MW
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour (1 contre) émet un avis favorable à ce projet.

ETUDE MENEÉ PAR ARTELIA SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Le bureau d'études Artelia de Saint Herblain, missionné pour la réalisation de l'étude de zonage des eaux pluviales – assainissement a présenté aux élus, son diagnostic lors d'une réunion le 29.09.2016. Une synthèse des caractéristiques du réseau de collecte, des ouvrages existants et des problèmes hydrauliques, est faite pour permettre aux élus de préciser certaines dispositions qui seront inscrites dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme.

Après une large discussion sur le contexte général illustré sur des plans très précis, le Conseil Municipal se prononce favorablement, sur les points suivants :

- Etendue de zonage : baisser le seuil de gestion des eaux pluviales de 1 ha sur l'ensemble des zones U.
- Seuil à partir duquel la commune va imposer à l'aménageur de gérer ses eaux par infiltration ou rétention/régulation : 4-5 lots soit 1000 m² de surface imperméabilisée tout en incitant autant que possible, une gestion à la parcelle.
- Seuil de traitement (niveau qualitatif) : Traitement de voirie si création de plus de 10 places de parking

PROGRAMME DE TRAVAUX D'EAU

Conformément à la programmation de travaux établie par le Conseil Municipal le 09.05.2016, il convient de valider les devis présentés par Véolia dans le cadre du marché à bons de commande confié en juillet 2016.

Années	Investissements	estimation HT	durée en semaines	priorité	Total / an
2016	rue Maurice Gadioux	44 300,00 €	3	1	96 225,00 €
2016	route d'Aubigné / Péchiot	38 000,00 €	2	2	
2016	compteur sectorisation	12 000,00 €	1		
2016	Télérelève	1 925,00 €			
2017	Rue Kennedy	85 000,00 €	5-6		85 000,00 €
2018	Av. Auguste Gaud	73 200,00 €	6		73 200,00 €

Les opérations en rouge sont déjà réalisées.

Les opérations de renouvellement de réseau et leurs montants respectifs sont ainsi validés à l'unanimité :

- Rue Maurice Gadioux 38 231.20 € HT
- Péchiot sont validées pour un montant respectif de 38 585.55 € HT (revu à la baisse par rapport à l'estimation qui était de 44 300 € HT).

Les modalités de financement de ces travaux seront fixées lors de la prochaine séance après analyse des offres de prêt par la commission « Finances ».

Monsieur Patrick Coirault suivra ce chantier qui se déroulera du 15 Novembre au 15 Décembre 2016.

VALIDATION DE LA LISTE DE TRAVAUX EN REGIE POUR 2017

Monsieur Joel Proust responsable de la commission « Patrimoine » présente le travail mené par la commission dans le cadre du programme de travaux à réaliser en régie (par les agents communaux) :

- LA REFECTION DES COURTS EXTERIEURS DE TENNIS comprenant la réparation des joints de dilatation, le remplacement du grillage avec mise en place de poteaux de soutien grillage, la mise en place de poteaux cylindriques réglementaires de support pour les filets. Montant des fournitures : 5 500 € HT.

Ces travaux ne correspondent pas totalement à l'attente du Président du Club qui aurait souhaité une réfection complète du court. Hormis la mise aux normes des poteaux et le remplacement du grillage incontestables, le Conseil Municipal décide, par 17 voix pour (1 abstention) d'opter dans un 1^{er} temps, pour la réparation des joints qui améliorera nettement les conditions de jeu.

- L'ACCESSIBILITE DES TROTTOIRS Le coût estimatif comprend l'achat des plaques podotactiles + les matériaux divers pour les 25 « bateaux » à réaliser. Cette opération sera menée pour rendre accessible les trottoirs de plus de 80 cm de large.
- LA REFECTION DE LA SALLE CAMILLE RICARD et DE L'ENTREE SUD DU CENTRE CULTUREL comprenant la réfection du plafond par changement des plaques actuelles, la peinture des murs et des boiseries et la mise en place d'un revêtement du sol (entrée sud).
- LA REFECTION DE LA CUISINE DE LA SALLE RAYMOND QUIARD : Le coût estimatif comprend la fourniture de la peinture pour le plafond et les boiseries.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces opérations qui seront exécutées en régie en 2017.

Travaux	Enveloppe proposée	Période travaux	Budget
Bateaux passages piétons	3 750 € HT	Toute l'année 2017	2017
Salle Camille Ricard	1 600 € HT	1 ^{er} tri 2017	2017
Salle Raymond Quiard	700 € HT	1 ^{er} tri 2017	2017

REFECTION DE LA TERRASSE DE LA SALLE RAYMOND QUIARD

Sur proposition de la Commission « Patrimoine », le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de refaire, en 2017, la terrasse aux abords de la salle Raymond Quiard et autorise le lancement de la consultation .

La Commission « Finances – Marchés Publics » est mandatée pour dresser le cahier des charges correspondant à la réalisation d'un béton désactivé sur les 200 m² concernés.

PETITES CITES DE CARACTERE – RAPPORT DE LA COMMISSION D’HOMOLOGATION

Lors de son assemblée générale le 17 juin dernier, l’association régionale des Petites Cités de caractère a validé, pour Chef Boutonne, le statut de commune homologable pour une durée de 3 ans. Les élus ont pris connaissance des recommandations formulées par la commission d’homologation lors de sa visite du 18.06.2016. Elle attire plus particulièrement l’attention sur plusieurs points à prendre en considération pour l’avancement du dossier de labellisation :

- Finaliser l’AVAP
- Engager une mobilisation pour l’entretien et une valorisation du patrimoine privé (friches, verrues...)
- Créer d’un circuit de découverte de la cité
- Structure d’accueil touristique.

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est créé une commission spécifique « PCC » pour identifier des axes de travail. Nicole Bettan, Séverine Berland, Rodolphe Fourré, Sylvie Magnain, et Joel Proust sont d’ores et déjà volontaires pour y participer. Le Conseil Municipal est favorable à l’ouverture de cette commission à toute personne qui pourrait être intéressée par ce dossier. L’appel en sera fait dans le journal municipal « Couleur à la une » de Novembre 2016.

MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES – EVOLUTION DU DOSSIER

Les communes de Tillou, Sauzé-Vaussais, La Chapelle Pouilloux, Loubillé et Chef Boutonne favorables à une mise en réseau des bibliothèques initiée par la Bibliothèque Départementale, se sont réunies plusieurs fois pour réfléchir à ce projet. D’autres communes pourraient intégrer cette démarche.

Sur proposition de la commission composée d’élus et d’agents desdites collectivités, le Conseil Municipal accepte de désigner Chef Boutonne comme « chef de file » de cette opération. En effet, la volonté à ce stade de la réflexion n’est pas de recruter un coordinateur spécifique. Ainsi Chef Boutonne prendra en charge les achats concernant l’informatisation, le mobilier... recevra l’aide départementale et se fera rembourser par les communes partenaires au prorata du nombre d’habitants ou des frais réels selon les dépenses concernées.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les 2 conventions prévoyant respectivement le partenariat avec le Conseil Départemental et le partenariat financier avec les autres communes concernées.

ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL SIGNEE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DU POITOU

Le Conseil Municipal autorise la signature d’un avenant à la convention de mise à disposition de personnel communal à la Communauté de Communes du Cœur du Poitou, pour adapter le temps de la mise à disposition de Marie Biraud, agent communal, aux besoins du service Urbanisme. En effet, le nombre de communes à gérer par le SUI va évoluer du fait de la fusion des communautés et de l’intégration des communes disposant de cartes communales au 1^{er} janvier 2017.

AVENIR DU CHATEAU D’EAU DE LA PLAINE

La réunion de quartier de 2006 n’avait pas permis de statuer sur le devenir du château d’eau de la Plaine qui est donc resté en l’état depuis. Le sujet est révoqué et après débat, il est décidé que des précisions et des devis doivent être obtenus et la population consultée (réunion publique), préalablement à toute décision.

ACHAT D’UN VIDEO PROJECTEUR

Le devis de RIC Collectivités d’un montant de 624 €HT relatif à la fourniture d’un vidéo projecteur pour remplacer le précédent qui ne peut plus fonctionner en wifi, est entériné.

HOUSSES DE SIEGES DANS LA SALLE DE SPECTACLE DU CENTRE CULTUREL

Madame Sylvie Magnain indique que le remplacement des housses et accoudoirs des sièges de la grande salle du Centre Culturel, a été effectué par la Société SIGNATURE F comme prévu en début de mois. Cependant, une commande complémentaire de 18 housses est nécessaire pour les sièges de la dernière rangée dont le gabarit n’est pas le même. Conscient du fait que l’erreur est collective, le devis a été négocié. Le montant global de la prestation est ainsi majoré de 857 € pour lesquels la participation de Ciné Chef sera, en accord avec la Présidente, actualisée.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargé de l'Animation de la ville et de la Communication

- ✓ Donne les résultats du « Concours Photos » et du « Concours des Maisons Fleuries » pour lesquels la remise des prix a eu lieu vendredi dernier.
- ✓ Indique que le thème du Concours Photos 2017 est « La brume ».
- ✓ Informe que Marchavec a remboursé l'avance que lui avait faite la collectivité.
- ✓ Annonce que France 2 viendra faire son reportage Téléthon le 03.12.2016 entre 9 et 10 heures.

Madame Nicole Bettan adjoint chargée des affaires sociales :

- ✓ Indique que les membres du Centre Communal d'Actions Sociales réfléchissent à une actualisation du règlement d'attribution d'aides pour tenir compte de l'afflux des demandes.
- ✓ Souligne l'action menée par le CLIC dans le cadre de l'aide aux aidants.

Monsieur Joël Proust adjoint chargé des Travaux -Voirie et de la Valorisation du patrimoine

- ✓ Evoque les travaux en cours et principalement les travaux des sanitaires du Centre Culturel.

Monsieur le Maire évoque diverses informations ou sujets d'actualité :

- Réunion publique pour le Plan Local d'Urbanisme le 11.10.2016.
- Reconduction du CAE de Paul Murphy pour 12 mois.
- La CNRACL a validé la demande de retraite pour invalidité de Nadine Guerguin.
- La consultation des travaux de rénovation du Château de Javarzay sera lancée courant semaine 41.
- Déménagement des bureaux de l'agence postale le 14.10.2016.
- Confirmation de l'évolution favorable du dossier de demande d'aide départementale pour la construction du nouvel EHPAD. Les rumeurs annonçant l'abandon du projet ne sont pas fondées.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 07.11.2016.

La séance est close à 22h50.

Ainsi délibéré, le 10 Octobre 2016 en Mairie de Chef Boutonne.

Le Maire,
Fabrice MICHELET.